

PROTOCOLE SANITAIRE FFJDA

Applicable aux compétitions, passages de grades, stages de formation, stages sportifs et tout type d'animations interclubs

Applicable à partir du 14 mars 2022

Les compétitions, passages de grades, stages de formations, stages sportifs et tout type d'animations interclubs sont autorisés.

- La présentation d'un pass vaccinal ou pass sanitaire valide est suspendue pour accéder à un ERP X.
- Le port du masque n'est plus obligatoire.
- Les règles d'hygiène doivent continuer à s'appliquer : avant de monter sur le tatami, chaque judoka doit se laver les mains et les pieds à l'aide de gel hydroalcoolique (opération à renouveler à la descente du tatami).
- Tout matériel pédagogique doit être utilisé de façon individuelle et désinfecté après chaque utilisation.
- Nettoyage des surfaces et aération des locaux.

La Direction Technique Nationale